

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'Administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Française de l'Ordre de Malte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons notamment vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (« CROD ») et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (« CER »), telles que décrites dans la note 10 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 et ont été correctement appliquées.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs de la Fondation.

5. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

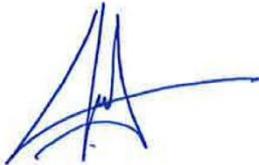
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 mars 2025

Le commissaire aux comptes



ACA Nexia
Représenté par
Eric Chapus

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement			4 005	
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	58 365	14 713	43 652	49 030
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	58 365	14 713	43 652	53 035	
	Immobilisations corporelles	Terrains	6 608 764	403 560	6 205 204	6 227 204
		Constructions	14 686 722	5 255 980	9 430 742	9 771 146
		Inst.techniques, mat.out.industriels	89 474	44 361	45 112	45 305
Immobilisations corporelles en cours		429 667		429 667	323 110	
Avances et acomptes						
TOTAL	21 814 629	5 703 902	16 110 727	16 366 766		
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 110		1 110	1 110	
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	427 386		427 386	427 386	
	Autres titres immobilisés	2 719 644		2 719 644	2 719 644	
	Prêts					
	Autres	3 008		3 008	1 198	
TOTAL	3 150 039		3 150 039	3 148 229		
	Total I	25 024 145	5 718 615	19 305 529	19 569 140	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations	281 870		281 870	543 480
		Autres	134 086		134 086	285 077
	TOTAL	415 956		415 956	828 558	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	8 672 319	982 633	7 689 685	8 022 906
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		6 370 060		6 370 060	6 426 252	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		17 454		17 454	19 609	
	Total II	15 475 792	982 633	14 493 158	15 297 326	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	40 499 937	6 701 249	33 798 688	34 866 467	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 767 340	2 705 604
	Fonds propres complémentaires	9 264 395	9 264 395
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	155 107	155 107
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	19 589 500	18 416 513	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-877 706	1 234 723	
Situation nette (sous-total)	30 898 638	31 776 344	
Fonds propres consommables	387 645	441 488	
Subventions d'investissement	152 824	162 653	
Provisions réglementées			
Total I	31 439 108	32 380 486	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	279 187	535 528
	Fonds dédiés	658 210	737 849
	Total II	937 397	1 273 378
Provisions	Provisions pour risques		10 000
	Provisions pour charges	4 355	4 355
	Total III	4 355	14 355
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	324 394	245 174
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 475	150 640
	Dettes des legs ou donations	224	11 956
	Dettes fiscales et sociales	107 288	127 589
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 768	
	Autres dettes	735 757	638 967
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	23 917	23 917
Total IV	1 417 826	1 198 246	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	33 798 688	34 866 467	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fondation Française de l'Ordre de Malte

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	1 220 266	1 239 784
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 000	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	53 842	9 262
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 026 554	966 278
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	527 154	3 281 700
	Contributions financières	98 500	157 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 792	359 631
Utilisations des fonds dédiés	113 969	194 049	
Autres produits	12 223	36 664	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	3 066 303	6 244 370
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 210 448	1 268 557
	Aides financières	2 295 428	2 626 622
	Impôts, taxes et versements assimilés	141 207	148 698
	Salaires et traitements	288 842	283 262
	Charges sociales	128 608	126 613
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	466 802	487 428
	Dotations aux provisions		413 560
	Reports en fonds dédiés	34 330	71 560
	Autres charges	15 490	334 664
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 581 157	5 760 966
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-1 514 853	483 404

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations	15 812	15 737
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	35 525	32 693
	Autres intérêts et produits assimilés	541 790	549 208
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	55 267	264 205
	Différences positives de change	236	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	153 882	115 607
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		802 513	977 452
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	178 108	97 957
	Intérêts et charges assimilées	34	46
	Différences négatives de change	28 612	139 186
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	206 755	237 190
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		206 755	237 190
2. Résultat financier (III-IV)		595 758	740 261
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-919 095	1 223 665
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	109 829	11 057
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		109 829	11 057
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	68 439	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		68 439	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		41 389	11 057
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		3 978 646	7 232 880
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 856 353	5 998 157
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-877 706	1 234 723
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



Fondation Française de l'Ordre de Malte

Annexe



Fondation Française de l'Ordre de Malte

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
le 31 décembre 2024
Montants exprimés en EUR

Ce rapport contient 28 pages

Table des matières

1	Objet social	4
2	Description des moyens mis en œuvre	5
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
3.2	Faits caractéristiques postérieures à la clôture	6
4	Principes et méthodes comptables	7
4.1	Principes généraux	7
4.1.1	Changement de méthode comptable	7
4.1.2	Changements d'estimation	7
4.2	Principales méthodes comptables	7
4.2.1	Présentation des comptes	7
4.2.2	Méthode générale	7
4.3	Fondations abritées	8
4.3.1	Périmètre et présentation des comptes annuels	8
4.3.2	Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées	8
5	Informations relatives aux postes du bilan	9
5.1	Actif immobilisé	10
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	11
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
5.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	11
5.1.4	Immobilisations corporelles	12
5.1.5	Immobilisations financières	13
5.1.6	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13
5.2	Actif circulant	13
5.2.1	Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations	13
5.2.2	Valeurs Mobilières de Placement	14
5.2.3	Disponibilités	14
5.2.4	Charges constatées d'avance	14
5.2.5	Produits à recevoir	15
5.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	15
5.4	Fonds propres	15
5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	16

5.4.2	Actifs constitutifs de la dotation	16
5.4.3	Biens inaliénables	16
5.4.4	Dotation consommable	17
5.5	Subventions d'investissement	17
5.6	Fonds reportés et dédiés	18
5.6.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	18
5.6.2	Fonds dédiés	18
5.7	Provision pour risques et charges	19
5.7.1	Etat des dettes	20
5.7.2	Charges à payer	20
5.7.3	Produits constatés d'avance	20
6	Informations relatives au Compte de résultat	21
6.1	Produits du compte de résultat	21
6.1.1	Dons manuels	21
6.1.2	Legs, donations, assurance vie	22
6.2	Résultat financier	22
6.2.1	Plus-values dégagées sur l'exercice et autres produits financiers	22
6.2.2	Charges financières	22
7	Autres informations	23
7.1	Effectif moyen	23
7.2	Honoraires du commissaire aux comptes	23
7.3	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions	23
7.4	Rémunération des dirigeants	23
8	Répartition entre la fondation abritante et les fondations abritées	24
8.1	Bilan	24
8.2	Compte de résultat	24
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	25
9.1	Engagements financiers donnés et reçus	25
9.2	Dons manuels en nature	25
9.3	Les engagements de retraites et avantages assimilés	25

10	Compte d'emploi par origine et destination et compte d'emploi des ressources	26
10.1	Définitions des missions sociales	26
10.2	Principes d'affectation des coûts	27
10.3	Règles d'affectation des ressources par type d'emplois	27
10.4	Ressources reportées liées à la Générosité du public	27
10.5	Compte de résultat par origine et destination	28
10.6	Compte d'emploi des ressources	29
10.7	Autres informations	29
10.7.1	Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	29
10.7.2	Solde des ressources collectées auprès du public	29

1 Objet social

Conformément à ses statuts, la Fondation Française de l'Ordre de Malte poursuit ses actions en faveur des plus démunis et des plus pauvres, en France et dans le monde. Les biens et les dons recueillis permettent contribuer efficacement aux actions et aux projets conduits par l'Ordre de Malte France, ainsi que par d'autres organismes humanitaires dans les domaines de la lutte contre la maladie, du handicap physique, mental ou social, de la protection de la mère et de l'enfant, de la protection des personnes âgées, mais également dans les domaines toujours plus urgents de l'assistance humanitaire et de la lutte contre la faim et la malnutrition.

Outre ses missions hospitalières et humanitaires, la Fondation Française de l'Ordre de Malte a par ailleurs une mission de protection du patrimoine culturel et historique lié à l'ordre de Malte et à la chrétienté en France et dans le monde. Des legs lui sont ainsi consentis pour assurer la pérennité de certains biens patrimoniaux, dont les revenus peuvent être affectés à des missions humanitaires propres aux buts statutaires de la Fondation, tout en exonérant ces revenus de toute forme d'impôt.

Depuis 2000 la Fondation Française de l'Ordre de Malte fait partie des rares fondations reconnues d'utilité publique en France, habilitées à abriter des fondations sous égide (appelées aussi « fondations abritées »). Cela lui permet de mener des actions philanthropiques propres à ses buts humanitaires et culturels tout en développant des opportunités de défiscalisation pour les donateurs personnel physiques ou personnel morales.

Grâce à ce dispositif, la fondation abritée, peut bénéficier des avantages de la fondation reconnue d'utilité publique qui l'abrite (notamment, les réductions fiscales sur l'impôt sur le revenu comme sur l'IFI) et se libérer des charges administratives propres à la gestion d'une œuvre philanthropique.

2 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par la Fondation afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Le soutien à toutes personnes morales ou physiques développant des actions et interventions spécifiques conformes à ses buts sociaux et aux intentions manifestées par les donateurs et testateurs :
- Le développement de ses programmes et missions en contribuant à la sauvegarde et au respect de l'environnement :
- La création et la gestion de structures ou établissements :
- La réalisation et/ou la contribution à toutes manifestations ainsi que l'élaboration de tous supports de communication :
- Le financement de formations, d'études et de recherches ayant pour objet de contribuer à la protection et à la transmission du patrimoine culturel et chrétien ainsi qu'au respect de la dignité de la vie ;
- La participation à la création ou à la gestion de lieux d'exposition consacrés en toute ou partie à l'Ordre de Malte ;
- La création, l'entretien et le financement de centres ou lieux destinés à présenter au public les richesses de toutes les traditions chrétiennes ;
- L'ouverture de comptes individualisés destinés à recevoir les versements mentionnés pour le compte de ses fondations abritées.

3 **Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

3.1 ***Faits caractéristiques de l'exercice***

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler.

3.2 ***Faits caractéristiques postérieures à la clôture***

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels de la fondation pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif sur le plan comptable général.

4.1.1 *Changement de méthode comptable*

La fondation n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

4.1.2 *Changements d'estimation*

La fondation n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.2 Principales méthodes comptables

4.2.1 *Présentation des comptes*

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

4.2.2 *Méthode générale*

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

4.3 *Fondations abritées*

4.3.1 *Périmètre et présentation des comptes annuels*

Les comptes annuels 2024 comprennent d'une part, les opérations propres réalisées par la Fondation Française de l'Ordre de Malte en tant que fondation abritante et d'autre part, les opérations réalisées par ses fondations abritées :

- Fondation Cibiel Lannelongue
- Fondation Sainte Mère Eglise

Afin d'assurer la traçabilité correcte des opérations, la Fondation Française de l'Ordre de Malte isole les opérations relatives aux fondations abritées par la création d'entités comptables distinctes au sein de sa comptabilité.

4.3.2 *Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées*

La gestion des fondations abritées s'effectue conformément aux dispositions statutaires et du règlement intérieur de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Pour chaque fondation abritée, est passée en outre, une convention entre le fondateur (personne morale ou physique) et la fondation abritante, la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Cette convention vient préciser les modalités de gestion de la fondation abritée.

L'administration de chacune des fondations abritées est assurée par un comité de fondation qui se réunit au moins une fois par an. Le comité définit les grandes lignes de l'action de la fondation abritée et les programmes d'activités de cette dernière. Sur le plan financier, il donne tous avis sur la gestion des biens et fonds de la dotation, notamment en ce qui concerne les placements financiers. Le comité propose les actions à soutenir, étudie l'ensemble des dossiers de demande de soutien financier et se prononce sur les montants à attribuer aux bénéficiaires en émettant un avis. Le comité de Fondation s'assure également de la bonne mise en œuvre des projets soutenus par la Fondation abritée et de la bonne utilisation des fonds versés.

Un registre des procès-verbaux des réunions de comités de fondation est tenu au sein de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Chaque comité comprend nécessairement un administrateur au moins de la Fondation abritante qui dispose d'un droit de veto.

Pour être valables, les avis du comité de fondation doivent être ratifiés par le conseil d'administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Toutefois, par délégation de pouvoirs, cette validation peut être effectuée par le Président de la Fondation. Ce dernier prend alors toute disposition pour mettre en œuvre les avis du comité de fondation et signer les actes afférents.

En matière budgétaire et de comptes annuels, le comité de Fondation propose le budget prévisionnel de la fondation abritée en dépenses et en recettes. La Fondation Française de l'Ordre de Malte établit chaque année, un bilan, un compte de résultat et un compte d'emploi des ressources pour le compte de chaque fondation abritée.

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

5.1 *Actif immobilisé*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2023	Variations de l'exercice			31/12/2024
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Donation temporaires d'usufruit	101 430	-	101 430	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	58 843	-	477	-	58 365
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles	160 273	-	101 907	-	58 365
Terrains	6 630 765	-	22 000	-	6 608 764
Constructions	14 573 791	119 483	50 000	43 448	14 686 722
Install. techniques, matériel, outillage	96 953	4 337	11 816	-	89 474
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	323 110	150 006	-	-43 448	429 667
Total Immobilisations corporelles	21 624 620	273 825	83 816	-	21 814 629
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	1 110	-	-	-	1 110
Participations et créances rattachés	427 386	-	-	-	427 386
Autres titres immobilisés	2 719 644	-	-	-	2 719 644
Prêts	-	-	-	-	-
Dépôts	1 198	1 811	-	-	3 008
Total Immobilisations financières	3 148 229	1 811	-	-	3 150 039
Total	24 934 232	275 636	185 723	-	25 024 145

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2023	Variations de l'exercice			31/12/2024
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Donations temporaires d'usufruit	97 425	4 005	101 430	-	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 813	5 378	477	-	14 713
Total Immobilisations incorporelles	107 237	9 383	101 907	-	14 713
Terrains	403 560	-	-	-	403 560
Constructions	4 802 645	456 895	3 560	-	5 255 980
Install. techniques, matériel, outillage	51 648	4 529	11 816	-	44 361
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	5 257 854	461 424	15 376	-	5 703 902
Total	5 365 091	470 807	117 284	-	5 718 615

5.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.3.1 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Les immobilisations incorporelles constituées de logiciels sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties en linéaire sur une durée de vie estimée à 3 ans.

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à l'actif pour la valeur de l'usufruit à la date de signature de l'acte de donation par la contrepartie du poste « fonds reportés ». Elles sont amorties sur la durée de la donation.

5.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

5.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice correspondent à :

- Travaux sur Montferrer pour 57,3 K€ ;
- Rénovations de biens immobiliers pour 96,2 K€.

5.1.4.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Construction et agencements : 5 à 60 ans
 - Gros œuvres et éléments non porteurs : 40 à 60 ans
 - Génie technique : 10 à 30 ans
 - Divers agencements : 5 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 ans

5.1.5 Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales variations concernent les dépôts « loi Alur » auprès des gestionnaires de biens immobiliers pour 1,8 K€.

Au 31 décembre 2024, les immobilisations financières nettes s'élèvent à 3 150 K€ contre 3 148 K€ au 31 décembre 2023 ;

Les autres titres immobilisés présentent une plus-value latente de 1 043 K€ en 2024 contre 883,8 K€ en 2023.

5.1.6 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Au 31 décembre 2024, les biens restants destinés à être cédés s'élèvent à 1,1 K€.

5.2 Actif circulant

5.2.1 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Au 31 décembre 2024, les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 282 K€.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	712 174	712 174	-
Créances rattachées à des participations	427 386	427 386	-
Créances reçues par legs ou donations	281 780	281 780	-
Autres	3 008	3 008	-
Créances de l'actif circulant	134 086	134 086	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques	20 383	20 383	-
Débiteurs divers	113 703	113 703	-
Charges constatées d'avance	17 454	17 454	-
Total	863 714	863 714	-

5.2.2 Valeurs Mobilières de Placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2024, les VMP s'élèvent à 8 672 K€ et sont dépréciées à hauteur de 982 K€.

Par ailleurs, les plus-values latentes s'élèvent à 3 625 K€ au 31 décembre 2024.

5.2.3 Disponibilités

L'état des comptes en banque et en caisse est le suivant :

- Comptes en banque de la Fondation : 6 369 K€ ;
- Caisse : 0,2 K€.

5.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 17,4 K€.

5.2.5 *Produits à recevoir*

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	162 656
Clients	-
Factures à établir	-
Autres produits	22 217
Avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Organismes sociaux	-
Etat	20 383
Autres produits à recevoir	1 834
Total	184 873

5.3 *Tableau des dépréciations de l'Actif*

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	403 560	-	-	403 560
Immobilisations financières	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
VMP	859 792	178 108	55 267	982 633
Total	1 263 352	178 108	55 267	1 386 193

5.4 *Fonds propres*

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

5.4.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Variation des fonds propres	31/12/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	2 705 604	61 736	-	-	2 767 340
Fonds propres complémentaires	9 264 395	-	-	-	9 264 395
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-	-	-	-	-
Fonds propres complémentaires	155 107	-	-	-	155 107
Réserves	-	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Report à nouveau	18 416 514	1 172 987	-	-	19 589 500
Résultat de l'exercice	1 234 723	-1 234 723	-	877 706	-877 706
Total	31 776 344	-	-	877 706	30 898 638

5.4.2 *Actifs constitutifs de la dotation*

La dotation initiale de la Fondation Française de l'Ordre de Malte s'élève à 1 067 K€. Conformément aux statuts de la fondation, elle a été accrue de produits des libéralités sans affectation spéciale, que le Conseil d'administration aura accepté et décidé de lui affecter en totalité ou en partie, ainsi que d'une fraction des excédents des ressources annuelles.

Ainsi, au 31 décembre 2024, elle s'élève à 12 031 K€.

Nature de l'actif	Descriptif et localisation de l'actif	Valeur immobilisée brute	Valeur immobilisée nette	Dernière valorisation connue
Financiers	Valeurs mobilières de placement	3 117 K€	3 117 K€	Cf paragraphe 5.2.2
Biens immobiliers	Biens immobiliers situés en France métropolitaine	8 817 K€	6 665 K€	21 673 K€

Conformément à l'article 13 des statuts de la Fondation, le Conseil d'Administration a affecté un montant de 61 K€ en dotation complémentaire.

Les actifs financiers ont été estimés au 31 décembre 2024 et font l'objet d'une description en 5.2.2.

5.4.3 *Biens inaliénables*

Les actifs inaliénables constitutifs des dotations sont clairement identifiés dans la comptabilité par rapport aux autres actifs, dans la mesure où ils doivent être maintenus en l'état à l'actif du bilan conformément à la volonté du donateur ou du testateur.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et qui sont caractérisés au sein de la catégorie d'actifs adéquats avec la mention spéciale « actifs inaliénables ». Au 31/12/2024, ils sont

composés uniquement d'un immeuble situé Place des Victoires à Paris inscrit pour un montant de 1 700 000 €.

Les actifs aliénables constitutifs des dotations sont enregistrés selon la nature d'actif, sans faire l'objet d'aucune individualisation particulière.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et pouvant être cédés, sous réserve de réemployer les fonds procurés par la vente à l'acquisition d'autres actifs en vue de les conserver en représentation de la dotation.

Ils sont constitués au 31/12/2024 de terrains, biens immobiliers, titres financiers immobilisés et de valeurs mobilières de placement pour 10 331 000 €.

5.4.4 *Dotation consommable*

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue conformément aux engagements pris par le fondateur. La quote-part de la dotation consommées est enregistrée en produits en fonction d'un plan pluriannuel de consommation ou d'un budget prévisionnel.

Au 31 décembre 2024, ces dotations consommables s'élèvent à 387 K€ relatives uniquement aux fondations abritées. Elle a été consommée sur l'exercice à hauteur de 53 K€.

5.5 *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

- **Tableau des subventions d'investissements**

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	267 742	-	-	267 742
Quotes-parts virées au résultat	105 088	9 829	-	114 917
Montant net en fonds propres	162 653	9 829	-	152 824

5.6 *Fonds reportés et dédiés*

5.6.1 *Fonds reportés liés aux legs ou donations*

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisés en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « utilisation de fonds reportés » poste « Utilisation des fonds dédiés » (et reportés) dans les Produits au compte de résultat.

Ressources	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	Montant global
Legs et donations	531 523	-	252 336	400 846
Donations temporaires d'usufruit	4 005	-	4 005	-
Total	535 528	-	256 341	400 846

5.6.2 *Fonds dédiés*

Afin de respecter la volonté des donateurs et testateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés » pour la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

Fonds dédiés 2024	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Fonds Dédiés St Mère Eglise	2 894	-	1 716	1 177
Dons affectés Fleuron St Michel	4 820	1 000	-	5 820
Dons affectés Fleuron St Jean	31 910	-	-	31 910
Dons affectés Liban	1 709	500	-	2 209
Dons affectés Chavassieux St Etienne	410	-	-	410
Dons affectés Côte d'Ivoire	5 000	-	-	5 000
Dons affectés Chretiens d'Orient	1 020	6 500	-	7 520
Dons affectés Inde	29 300	10 000	-	39 300
Dons affectés Sénégal	2 000	-	2 000	0
Dons affectés Rochefort Autistes	22 800	3 500	-	26 300
Dons affectés Syrie	90	-	-	90
Dons affectés Maison St Fulbert	3 280	-	-	3 280
Foyer Ulysse	10 200	6 730	-	16 930
Dons Chapelle Maison Ferrari	126 820	-	19 000	107 820
Dons Notre Dame	9 983	-	-	9 983
Dons Secourisme UDIOM 75	164	-	-	164
Dons affectés Urgence Séisme	4 290	-	-	4 290
Dons affectés Urgence Ukraine	3 350	1 000	-	4 350
Dons affectés Rééducation enfant	1 000	-	-	1 000
Dons affectés Maison Malte Rouen	1 000	-	-	1 000
Dons affectés Mayotte	-	5 000	-	5 000
Dons affectés Shanti Pondichéry	-	100	-	100
Fonds dédiés donation Lèpre	475 810	-	91 253	384 557
TOTAL	737 849	34 330	113 970	658 210

5.7 Provision pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour risques	10 000	-	10 000	-
Provisions pour charges	4 355	-	-	4 355
Total	14 355	0	10 000	4 355

Au 31 décembre 2024, une provision pour litige de 10 K€ a été reprise à la suite de la résolution du litige.

5.7.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :	-	-	-	-
- à 2 ans au maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 2 ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	324 394	-	-	324 394
Fournisseurs et comptes rattachés	207 475	207 475	-	-
Dettes des legs ou donations	224	224	-	-
Personnel et comptes rattachés	43 477	43 477	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	38 299	38 299	-	-
Etat et autres collectivités publiques	25 512	25 512	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 768	18 768	-	-
Autres dettes	735 757	735 757	-	-
Produits constatés d'avance	23 917	23 917	-	-
Total	1 417 826	1 093 432	-	324 394

5.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	143 260
Factures non parvenues	143 260
RRR à accorder et autres avoirs	-
Congés payés, CET et RTT	67 960
Congés provisionnés	26 046
Provision CET	17 429
Charges sociales et fiscales sur congés payés	16 675
Charges sociales sur CET	7 810
Autres dettes fiscales et sociales	15 037
Personnel	-
Organismes sociaux	-
Etat	15 037
Autres dettes	735 414
Total	961 671

5.7.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement relatifs aux loyers perçus pour 24 K€.

6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.1 Produits du compte de résultat

Montants en €	2024	2023
Ventes de prestations de services	1 220 266	1 239 784
Concours publics et subventions d'exploitations	3 000	-
Consommation dotation consommable	53 842	9 262
Dons manuels	1 026 554	966 278
Legs, donations et assurance-vie	527 154	3 281 700
Contributions financières	98 500	157 000
Reprises sur amort. Dépr.prov. Et transferts de charges	10 792	359 631
Utilisations des fonds dédiés	113 969	194 049
Autres produits	12 223	36 664
Total	3 066 303	6 244 370

6.1.1 Dons manuels

Ce poste comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte. Les dons reçus sont comptabilisés en produits ; seuls les dons affectés non utilisés à la fin de l'exercice font l'objet d'un retraitement en fonds dédiés.

Les dons figurant dans les produits de l'exercice, pour un montant de 1 026 K€.

6.1.2 *Legs, donations, assurance vie*

Les produits liés aux legs s'élèvent à 527 K€ et se décomposent de la façon suivante :

- Legs acceptés au cours de l'exercice : 121 K€ ;
- Assurance vie : 153 K€ ;
- Reports en fonds reportés : - 121 K€ ;
- Reprises de fonds reportés : 374 K€.

6.2 *Résultat financier*

6.2.1 *Plus-values dégagées sur l'exercice et autres produits financiers*

Le total des produits financiers s'élève à 802 K€ et se décomposent essentiellement de la manière suivante :

- Les revenus des titres de participations et VMP s'élèvent à 593 K€ ;
- Les produits de cession de VMP s'élèvent à 153,8 K€
- Les reprises sur provision des immobilisations financières et VMP s'élèvent à 55,2 K€.

6.2.2 *Charges financières*

Les charges financières s'élèvent à 206 K€ et correspondent aux dotations pour dépréciations sur immobilisations financières pour 178 K€ et à la moins-value réalisée par la cession de titres pour 28 K€.

6.3 *Résultat exceptionnel*

6.3.1 *Plus-values de cessions dégagées sur l'exercice*

Le total des produits exceptionnels s'élève à 109 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Les produits de cession de la vente d'un terrain s'élèvent à 45 K€ ;
- Les produits de cession de parkings s'élèvent à 55 K€ ;
- La quote-part de subvention d'investissement rapportée au résultat de l'exercice pour 9 K€.

6.3.2 *Charges exceptionnelles*

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 68 K€ et correspondent aux valeurs nettes comptables des biens cédés.

7 Autres informations

7.1 Effectif moyen

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	2
Ouvriers	
Total	5

7.2 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant TTC 2024
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	26 400
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	26 400

7.3 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions

Néant.

7.4 Rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la Fondation n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

8 Répartition entre la fondation abritante et les fondations abritées

8.1 Bilan

	Actif net					Passif				
	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	TOTAL	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	TOTAL
Actif immobilisé										
Immobilisations incorporelles	43 652				43 652	12 186 843				12 186 843
Immobilisations corporelles	16 110 727				16 110 727					
Bien reçus par legs	1 110				1 110	19 589 500		2 893	2 893	19 589 500
Immobilisations financières	3 150 039				3 150 039	-877 706	53 843		55 559	877 706
Total	19 305 529				19 305 529	30 898 638	53 843	1 177	52 666	30 898 638
						Autres fonds propres	98 981	441 488		540 469
						Total fonds propres	30 997 619	387 645	1 177	31 439 108
						Provisions, fonds dédiés et fonds reportés	994 418		52 666	941 752
Actif circulant						Dettes				
Créances	415 956				415 956	Emprunts et dettes financières	324 394			324 394
Comptes de liaison		42 327		42 327		Comptes de liaison	30 589	11 738	42 327	
VMP	7 352 899	336 786		7 689 685		Dettes fournisseurs et sociales	333 756			333 756
Disponibilités	6 348 613	8 532	12 915	6 370 060		Autres dettes	759 676			759 676
Charges constatées d'avances	17 454			17 454		Total	1 448 415	-	11 738	1 417 826
Total	14 134 923	387 645	12 915	42 327	14 493 158	Total Passif	33 440 452	387 645	12 915	42 327
Total actif	33 440 452	387 645	12 915	42 327	33 798 688					

8.2 Compte de résultat

	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	TOTAL
Ventes de prestations	1 220 266				1 220 266
Ressources liées à la générosité du public	1 350 911	202 327	3 470		1 556 708
Quote-part de dotation	-				
Contributions financières	98 500				98 500
Utilisation des fonds dédiés	113 969				113 969
Reprise du résultat des FSE	-			55 559	-
Autres produits	76 859				76 859
Total des Produits d'exploitation	2 804 947	202 327	3 470	55 559	3 066 303
Autres achats et charges externes	1 197 194	8 068	5 186		1 210 448
Masse salariale	417 450				417 450
Aides financières	2 015 428	280 000			2 295 428
Dotation aux amortissements et provisions	466 802				466 802
Report en fonds dédiés	34 330				34 330
Report du résultat des FSE	-				
Autres charges	156 697				156 697
Total des Charges d'exploitation	4 287 903	288 068	5 186	-	4 581 157
Résultat d'exploitation	1 482 955	85 741	1 716	55 559	1 514 853
Produits financiers	770 614	31 898			802 513
Charges financières	206 755				206 755
Résultat financier	563 860	31 898	-	-	595 758
Produits exceptionnels	109 829				109 829
Charges exceptionnelles	68 439				68 439
Résultat exceptionnel	41 389	-	-	-	41 389
Excédent ou déficit	877 706	53 843	1 716	55 559	877 706

9 **Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan**

9.1 ***Engagements financiers donnés et reçus***

Néant.

9.2 ***Dons manuels en nature***

Depuis sa création la Fondation Française de l'Ordre de Malte a bénéficié de quelques dons manuels en nature. Ceux-ci ne font pas l'objet d'inscription au bilan, bien que la Fondation en soit propriétaire. Au 31 décembre 2024 ces éléments restent inchangés par rapport à l'exercice précédent : les principaux dons manuels en nature de la Fondation concernent 3 portraits représentant respectivement le Grand Maître Emmanuel de Rohan, le Grand Maître Alof de Wignacourt et le Grand Maître Adrien de Wignacourt.

9.3 ***Les engagements de retraites et avantages assimilés***

Notre entité ne provisionne pas son engagement d'indemnité de départ à la retraite.

10 Compte d'emploi par origine et destination et compte d'emploi des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2024, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2018-06.

Certaines règles d'établissement du CER ont été fixées par le Conseil d'Administration du 14 juin 2010. Ces règles sont les suivantes :

- Définition des missions sociales ;
- Principe d'affectation des coûts et détermination de clefs de répartition applicables aux charges indirectes de fonctionnement ;
- Règle d'affectation des ressources par type d'emplois.

10.1 Définitions des missions sociales

Sont portées en missions sociales les actions telles que définies à l'article 1 des statuts de la Fondation des OHFOM. Elle a pour but :

- D'apporter bénévolement en France et dans les pays avec lesquels la République Française ou l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une assistance aux populations ou catégories sociales marginalisées par les grandes endémies, au premier chef, la lèpre, la tuberculose et le sida, ou défavorisées par les handicaps physiques ou mentaux, l'âge, les conflits et les catastrophes naturelles ;
- La recherche, l'étude et la mise en valeur, principalement en France, de tout ce qui concerne l'histoire et le patrimoine de l'ordre Souverain et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte ;
- De recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, de droits ou ressources sans que soit créé à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger. Il est précisé que pour les versements à un organisme, une mission sociale est affectée à la France dès lors que les fonds alloués le sont à un organisme de droit français et ce même si la réalisation de l'action se fait à l'étranger.

Les montants inscrits dans la rubrique « Missions sociales / Réalisées en France/ Actions réalisées par l'organisme » comprennent les amortissements relatifs aux actifs immobiliers issus de la générosité du public, dont les revenus qu'ils génèrent figurent en « Ressources liées à la générosité du public / Autres produits liés à la générosité du public ».

10.2 *Principes d'affectation des coûts*

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés sur la base d'une règle d'affectation pré-établie.

Ainsi, les coûts relatifs à l'activité de la Direction de la Fondation sont ventilés en fonction du temps passé entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement.

Par ailleurs, il est précisé que pour les fondations abritées, outre les coûts directs des actions menées, l'ensemble des dépenses afférentes est affecté aux missions sociales.

10.3 *Règles d'affectation des ressources par type d'emplois*

Il a été retenu que :

- Les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public sous déduction de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...)
- Les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés en priorité par les revenus générés par les actifs de la Fondation (produits des loyers, produits financiers.)

10.4 *Ressources reportées liées à la Générosité du public*

La Fondation dispose de biens immobiliers légués. Ces éléments sont constitutifs de ressources reportées issues de la générosité du public non disponibles. En cas de cession de ces biens immobiliers, les produits générés viendront en complément du solde de la générosité disponible.

10.5 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 026 554	1 026 554	966 279	966 279
- Legs, donations et assurance-vie	527 155	527 155	3 281 701	3 281 701
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 982 628	1 982 628	1 850 508	1 850 508
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	152 343		166 262	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	848		9 631	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	12 829		11 057	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	65 267	65 267	614 206	614 206
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS	113 970	113 970	194 050	194 050
TOTAL	3 881 594	3 715 574	7 093 694	6 906 743
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	801 763	636 591	1 126 471	949 152
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 295 428	2 295 428	2 626 622	2 626 622
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 378 309	1 378 309	1 387 679	1 387 679
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	71 361	70 513	135 120	125 489
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	178 108	178 108	511 518	511 518
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE	34 330	34 330	71 560	71 560
TOTAL	4 759 300	4 593 280	5 858 970	5 672 020
EXCEDENT OU DEFICIT	- 877 706	- 877 706	1 234 724	1 234 723

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-	-	-

10.6 Compte d'emploi des ressources

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (LOI n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	636 591	949 152	1.2 Dons, legs et mécénat	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 295 428	2 626 622	- Dons manuels	1 026 554	966 279
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance-vie	527 155	3 281 701
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 982 628	1 850 508
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 378 309	1 387 679			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	70 513	125 489			
TOTAL DES EMPLOIS	4 380 842	5 088 942	TOTAL DES RESSOURCES	3 536 337	6 098 488
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	178 108	511 518		65 267	614 206
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
	34 330	71 560		113 970	194 050
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
		1 234 723		877 706	
TOTAL	4 593 280	6 906 743	TOTAL	4 593 280	6 906 743
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 478 979	7 413 657
			RESSOURCES REPORTEES ISSUES DE LA GENEROSITE PUBLIQUE NON DISPONIBLES REPRESENTES PAR DES ACTIFS IMMOBILIERS		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC DISPONIBLES EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 478 979	7 413 657
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 877 706	1 234 723
			(-) Investissements et ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	259 606	- 199 401
			(-) Affectation en dotation non consommable	- 61 736	- 1 970 000
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC DISPONIBLES EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 799 143	6 478 979

10.7 Autres informations

10.7.1 Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

L'ensemble des fonds dédiés de la Fondation sont liés à la générosité du public. Les variations de fonds dédiés sont décrites au paragraphe 5.6.2.

10.7.2 Solde des ressources collectées auprès du public

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées fin 2024 s'élève à 5 799 143 €.